

GROUPES 7 3 11 FONGICIDES

## Fongicide Foliaire MIRAVIS® Neo

Une marque du fongicide ADEPIDYN®

### FONGICIDE

### SUSPENSION

### USAGE AGRICOLE

Pour la suppression ou la répression d'un vaste éventail de maladies dans les cultures du sous-groupe des graines sèches de légumineuses (légumineuses à grain), de soja, de certaines céréales et de maïs.

### PRINCIPE ACTIFS :

Pydiflumétofène ..... 75 g/L  
Azoxystrobine ..... 100 g/L  
Propiconazole ..... 125 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison 0,03 % OU 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison 0,00075%, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison 0,00025% et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison 0,03% à titre d'agents de conservation.

**AVERTISSEMENT : CONTIENT L'ALLERGÈNE SULFITES**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**



**AVERTISSEMENT - POISON  
IRRITANT POUR LES YEUX**

N° D'HOMOLOGATION : **33390**  
*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

CONTENU NET : **0,5 L à 1000 L**

**Syngenta Canada inc.**  
140 Research Lane, Research Park  
Guelph, Ontario N1G 4Z3  
Téléphone : 1-877-964-3682

Label

## 1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## 2.0 PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## 3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique.

## 4.0 PRÉCAUTIONS

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.** Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine et animale.

Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Provoque une irritation des yeux. **ÉVITER** tout contact avec les yeux.

**NE PAS** entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées dans les douze heures suivant le traitement.

N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, du risque d'inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Si l'on prévoit utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si l'on a besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

## **5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)**

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes à coques ainsi que des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Le port de gants n'est pas requis pendant l'application lorsque l'opérateur se trouve dans une cabine fermée.

Retirer immédiatement tout vêtement/EPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Enlever immédiatement l'EPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'EPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'EPI séparément des autres vêtements de la maisonnée.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac, d'aller aux toilettes ou d'utiliser un appareil portatif.

## **6.0 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES**

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.

L'une des matières actives, le propiconazole, est toxique pour certains insectes utiles. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles présents dans les habitats situés à proximité du site traité, notamment les haies et les terrains boisés.

Le pydiflumétofène et l'azoxystrobine sont des substances persistantes qui peuvent avoir des effets résiduels. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans les zones traitées avec des produits contenant du pydiflumétofène ou de l'azoxystrobine au cours de la saison précédente.

Ce produit démontre les propriétés et les caractéristiques associées à des produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation du fongicide foliaire MIRAVIS® Neo dans les zones où les sols sont perméables, en particulier lorsque la nappe phréatique est peu profonde,

peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, sur des sols compactés ou constitués d'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en incluant une bande végétative entre la zone traitée et la bordure du plan d'eau.

## 7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement. Entreposer dans un endroit frais et sec, bien aéré, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

## 8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

### **Contenants réutilisables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

### **Contenants à remplissages multiples :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

### **Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

ADEPIDYN® et MIRAVIS® sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPES	7	3	11	FONGICIDES
---------	---	---	----	------------

## Fongicide Foliaire MIRAVIS® Neo

Une marque du fongicide ADEPIDYN®

### FONGICIDE

### SUSPENSION

### USAGE AGRICOLE

Pour la suppression ou la répression d'un vaste éventail de maladies dans les cultures du sous-groupe des graines sèches de légumineuses (légumineuses à grain), de soja, de certaines céréales et de maïs.

### PRINCIPE ACTIFS :

Pydiflumétofène .....	75 g/L
Azoxystrobine .....	100 g/L
Propiconazole .....	125 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison 0,03 % OU 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison 0,00075%, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison 0,00025% et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison 0,03% à titre d'agents de conservation.

### AVERTISSEMENT : CONTIENT L'ALLERGÈNE SULFITES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



**AVERTISSEMENT - POISON  
IRRITANT POUR LES YEUX**

N° D'HOMOLOGATION : **33390**  
*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**Syngenta Canada inc.**  
140 Research Lane, Research Park  
Guelph, Ontario N1G 4Z3  
Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Numéro de section</u>
AVIS À L'UTILISATEUR .....	1.0
PREMIERS SOINS .....	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES .....	3.0
PRÉCAUTIONS .....	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (EPI) .....	5.0
PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES .....	6.0
ENTREPOSAGE .....	7.0
ÉLIMINATION .....	8.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT.....	9.0
Précautions générales relatives à l'emploi.....	9.1
MODE D'EMPLOI.....	10.0
Application par voie terrestre.....	10.1
Directives relatives au mélange.....	10.1.1
Directives relatives à la pulvérisation .....	10.1.2
Nettoyage de l'équipement.....	10.1.3
Application par voie aérienne.....	10.2
Précautions relatives à l'équipe au sol .....	10.2.1
Directives relatives au mélange.....	10.2.2
Précautions relatives au pilote .....	10.2.3
Précautions relatives au produit.....	10.2.4
Directives relatives à la pulvérisation .....	10.2.5
Nettoyage de l'équipement.....	10.2.6
ZONES TAMPONS .....	10.3
Restrictions relatives aux rotations de cultures .....	10.4
MODES D'EMPLOI SPÉCIFIQUES .....	11.0
Mode d'emploi pour les graines sèches de légumineuses (sous-groupe de cultures 6C).....	11.1
Mode d'emploi pour le soja .....	11.2
Mode d'emploi pour certaines céréales.....	11.3
Mode d'emploi pour le maïs .....	11.4
GESTION DE LA RÉSISTANCE .....	12.0

## 1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## 2.0 PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## 3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique.

## 4.0 PRÉCAUTIONS

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.** Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine et animale.

Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Provoque une irritation des yeux. **ÉVITER** tout contact avec les yeux.

**NE PAS** entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées dans les douze heures suivant le traitement.

N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, du risque d'inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Si l'on prévoit utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si l'on a besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

## **5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)**

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes à coques ainsi que des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Le port de gants n'est pas requis pendant l'application lorsque l'opérateur se trouve dans une cabine fermée.

Retirer immédiatement tout vêtement/EPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Enlever immédiatement l'EPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'EPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'EPI séparément des autres vêtements de la maisonnée.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac, d'aller aux toilettes ou d'utiliser un appareil portatif.

## **6.0 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES**

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.

L'une des matières actives, le propiconazole, est toxique pour certains insectes utiles. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles présents dans les habitats situés à proximité du site traité, notamment les haies et les terrains boisés.

Le pydiflumétofène et l'azoxystrobine sont des substances persistantes qui peuvent avoir des effets résiduels. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans les zones traitées avec des produits contenant du pydiflumétofène ou de l'azoxystrobine au cours de la saison précédente.

Ce produit démontre les propriétés et les caractéristiques associées à des produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation du fongicide foliaire MIRAVIS® Neo dans les zones où les sols sont perméables, en particulier lorsque la nappe phréatique est peu profonde,

peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, sur des sols compactés ou constitués d'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en incluant une bande végétative entre la zone traitée et la bordure du plan d'eau.

## 7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement. Entreposer dans un endroit frais et sec, bien aéré, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

## 8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

### **Contenants réutilisables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

### **Contenants à remplissages multiples :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

### **Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

---

**EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)**

## **9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT**

Le fongicide foliaire MIRAVIS Neo est un fongicide préventif à large spectre recommandé pour la suppression ou la répression de nombreuses maladies importantes des végétaux et formulé en tant que suspension (SC). Lire toutes les directives figurant sur l'étiquette avant d'utiliser ce produit. Tous les traitements doivent être effectués selon le mode d'emploi qui suit.

### **9.1 Précautions générales relatives à l'emploi**

**NE PAS UTILISER CE PRODUIT DANS UNE SERRE (SEUL OU EN MÉLANGE).**

**LE NON-RESPECT DES DIRECTIVES ET DES PRÉCAUTIONS FIGURANT SUR LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE PEUT OCCASIONNER DES DOMMAGES AUX CULTURES, UNE MAUVAISE SUPPRESSION DES MALADIES ET/OU LA PRÉSENCE DE RÉSIDUS ILLÉGAUX.**

À moins d'indications contraires dans le mode d'emploi pour des cultures précises, ne pas effectuer plus de deux applications consécutives de fongicide foliaire MIRAVIS Neo avant d'alterner avec un fongicide n'appartenant pas aux groupes 7, 11 et 3 et homologué pour la même maladie.

Certaines espèces des groupes de cultures n'ont pas fait l'objet d'essais pour ce qui est de la phytotoxicité; l'emploi de ce produit est donc laissé à la discrétion de l'utilisateur. Il est recommandé de procéder à l'essai du fongicide foliaire MIRAVIS Neo sur une petite partie de la culture pour s'assurer qu'une réaction phytotoxique n'aura lieu.

## **10.0 MODE D'EMPLOI**

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

### **10.1 Application par voie terrestre**

Application avec pulvérisateur de grandes cultures : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. NE PAS appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification « petite » de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Dans certains cas, le mélange d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut provoquer certains effets biologiques, notamment une réduction de l'efficacité du produit sur le ravageur ou un accroissement des dommages chez la culture hôte.

Pour obtenir plus d'information avant d'effectuer des mélanges de pesticides ou d'engrais qui ne sont pas expressément recommandés sur la présente étiquette, l'utilisateur doit communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682). L'utilisateur assume les risques de pertes découlant de l'utilisation de mélanges qui n'apparaissent pas sur la présente étiquette ou qui ne sont pas explicitement recommandés par Syngenta Canada inc.

### 10.1.1 Directives relatives au mélange

1. S'assurer que l'intérieur du pulvérisateur est propre, puis mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir et agiter doucement. Une bonne agitation est caractérisée par la présence de rides ou d'ondulations à la surface de l'eau.
2. Verser le fongicide foliaire MIRAVIS Neo et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
3. Mettre le reste de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur et maintenir une bonne agitation.
4. Si la pulvérisation est interrompue, agiter vigoureusement avant de reprendre la pulvérisation.
5. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.
6. Ne pas procéder au mélange ni au chargement du produit et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

Lorsqu'on utilise de l'équipement de manutention des produits chimiques pour remplir le pulvérisateur, les recommandations supplémentaires suivantes s'appliquent : ce produit peut être mélangé par induction ou par lot.

### 10.1.2 Directives relatives à la pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer dans au moins 100 L/ha OU selon le volume indiqué pour les cultures et les ravageurs mentionnés dans le tableau suivant, si ce volume est plus GRAND.
2. Agitation dans le pulvérisateur : Utiliser un agitateur à jet ou un tube d'agitation hydraulique assurant la recirculation de 7 à 10 % ou plus du volume du réservoir à la minute. **NE PAS** utiliser de tube d'agitation pneumatique.
3. Pompe : Des tamis doivent être utilisés pour protéger la pompe et éviter toute obturation. Utiliser des tamis de 16 mailles ou *moins* du côté aspiration de la pompe. **NE PAS** installer de tamis sur le circuit de recirculation. Installer un tamis de 50 mailles ou *moins* entre la pompe et la rampe, à moins d'indication contraire du fabricant du pulvérisateur.
4. Buses : Des buses à jet en éventail de 80 ou 110° limitant la dérive (p. ex. à pré-orifice ou à chambre de turbulence) ou des buses à injection d'air sont recommandées. Utiliser des tamis de buse de 50 mailles ou tel que recommandé par le fabricant des buses. **NE PAS** utiliser de buses à miroir, d'applicateur par gouttelettes contrôlées, de buses avec écran directionnel ni de buses à jet en cône creux.
5. Pression : Telle que recommandée par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille fine (selon l'ASABE).
6. Appliquer à vitesse constante et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les

types de buses qui permettent la formation de particules très fines (brume). **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive du brouillard de pulvérisation. **NE PAS** appliquer également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

### 10.1.3 Nettoyage de l'équipement

#### Avant la pulvérisation :

- Avant d'utiliser le fongicide foliaire MIRAVIS Neo, s'assurer que le réservoir, les conduites et le filtre du pulvérisateur sont parfaitement propres.

#### Après la pulvérisation :

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de fongicide foliaire MIRAVIS Neo sécher dans le réservoir du pulvérisateur.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
  1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétaux que l'on désire conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
  2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
  3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

## 10.2 Application par voie aérienne

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. NE PAS appliquer quand la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol à l'endroit traité. NE PAS appliquer avec des buses produisant des gouttelettes plus petites que celles correspondant à la classification moyenne de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE S572.1). Réduire la dérive causée par les vortex aux extrémités des ailes. Les buses NE DOIVENT PAS être réparties sur la rampe sur plus de 65 % de l'envergure de l'avion ou de l'hélicoptère.

Appliquer seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les doses et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les doses recommandées pour l'application par voie aérienne figurant sur la présente étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucune dose pour l'application par voie aérienne ne figure sur l'étiquette, ne pas utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil disponible.

### 10.2.1 Précautions relatives à l'équipe au sol

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés à l'aide d'un système en circuit fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'application.

Le personnel au sol de même que les préposés au mélange/chargement doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, une chemise à manches longues et un pantalon long ou une combinaison pendant le mélange/chargement du produit ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Lorsque les précautions recommandées à l'opérateur sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour application avec pulvérisateur terrestre, appliquer les précautions les plus strictes.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements de protection, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### 10.2.2 Directives relatives au mélange

Il **N'EST PAS** recommandé de mélanger ce produit directement dans la trémie de l'avion. L'utilisation d'équipement pour la manutention des produits chimiques pour charger la trémie **EST** recommandée. Ce produit **PEUT ÊTRE** introduit par induction dans une trémie remplie d'eau au préalable ou peut déjà être mélangé à de l'eau avant d'être transféré dans la trémie. Ce produit **PEUT ÊTRE** mélangé par lot et transféré dans la trémie par pompage. Dans tous les cas, l'équipement de manutention des produits chimiques et l'intérieur de la trémie doivent être propres avant d'être utilisés.

**REMARQUE** : Les formulations SC peuvent être mélangées par induction ou par lot.

Respecter la séquence de mélange suivante.

1. Pomper l'eau dans la trémie pour obtenir au moins entre le quart et la moitié du volume de bouillie désiré. Démarrer la circulation dans la trémie si possible.
2. Mélanger par induction ou bien mélanger par lot le fongicide foliaire MIRAVIS Neo.
3. Pomper la bouillie dans la trémie.
4. Terminer le remplissage de la trémie avec de l'eau.
5. S'il était impossible de démarrer l'agitation de la trémie à l'étape 1, le faire dès que possible une fois en vol.
6. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.
7. Ne pas procéder au mélange ni au chargement du produit et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

### 10.2.3 Précautions relatives au pilote

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Appliquer uniquement lorsque les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Appliquer uniquement lorsque les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, élaboré par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, sont présentes. Les conditions suggérées pour effectuer une bonne application par voie aérienne sont des températures modérées (de moins de 25 °C) et une humidité modérée (supérieure à 40 %). Des vents légers de 3 à 16 km/h sont préférables, tandis que des vents de 3 à 9 km/h sont considérés comme optimaux. Assurer une pulvérisation uniforme en limitant le risque de dérive. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser une technologie de marquage appropriée. Le marquage par GPS est recommandé.

**NE PAS** appliquer de pesticides sur un plan d'eau. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne dérive jusqu'à un plan d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées doivent être respectées.

#### 10.2.4 Précautions relatives au produit

Suivre les recommandations fournies par les services locaux de dépistage des maladies ou les calendriers de pulvérisation provinciaux quant au moment approprié pour l'application des fongicides protecteurs dans la région. Des pratiques culturales telles que la gestion du couvert végétal et l'enlèvement des débris culturels à la fin de l'hiver doivent être intégrées à l'usage de fongicides pour réduire l'incidence des maladies. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court entre les traitements lorsque la maladie exerce une forte pression, dans les variétés très sensibles ou quand les conditions météorologiques sont favorables au développement des maladies.

Les traitements effectués avec le fongicide foliaire MIRAVIS Neo doivent faire partie d'une stratégie globale de lutte contre les maladies; cette stratégie doit englober le choix de variétés tolérantes aux maladies, la gestion des résidus végétaux, la rotation des cultures et l'exécution de programmes de fertilisation et d'irrigation en temps opportun et à des endroits précis. Les traitements fongicides doivent débuter avant l'infection par la maladie et se poursuivre pendant toute la saison en vertu d'une stratégie de gestion de la résistance (voir **Recommandations relatives à la gestion de la résistance**).

#### 10.2.5 Directives relatives à la pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer à raison d'au moins 50 L/ha de bouillie OU selon le volume indiqué pour les cultures et les ravageurs mentionnés dans le tableau suivant, si ce volume est plus GRAND.
2. Buses : N'utiliser que des buses produisant des gouttelettes correspondant aux classifications moyenne ou grosse de l'ASABE (diamètre médian de 300 microns ou plus).
3. Pression : Telle que recommandée par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille grosse ou moyenne (selon l'ASABE).
4. S'assurer que le dispositif d'agitation de la trémie est engagé dans la mesure du possible pendant le vol.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de particules très fines (brume). **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive du brouillard de pulvérisation. **NE PAS** appliquer également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

#### 10.2.6 Nettoyage de l'équipement

Avant la pulvérisation :

- Avant d'utiliser le fongicide foliaire MIRAVIS Neo, s'assurer que la trémie, l'équipement de manutention des produits chimiques, les conduites et le filtre sont parfaitement propres.

Après la pulvérisation :

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de fongicide foliaire MIRAVIS Neo sécher dans l'équipement d'application.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
  1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le l'équipement d'application près de végétaux que l'on désire conserver, de puits ou d'autres sources d'eau.
  2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
  3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

**10.3 Zones tampons**

Les traitements localisés à l'aide d'équipement portatif NE nécessitent PAS de zone tampon.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous doivent être respectées entre le point limite d'application directe et la bordure la plus rapprochée sous le vent des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, cours d'eau, réservoirs et terres humides) et des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Cultures		Zones tampons (mètres) requises pour la protection :				des habitats terrestres
			des habitats d'eau douce d'une profondeur :		des habitats estuariens/marins d'une profondeur :		
			inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
Pulvérisateur de grande culture	Légumineuses, soja, maïs		2	0	1	0	2
	Céréales		1	0	1	0	1
Voie aérienne	Légumineuses, soja	Avion	5	0	1	0	20
		Hélicoptère	3	0	1	0	15
	Céréales	Avion	1	0	1	0	15
		Hélicoptère	1	0	1	0	15
	Maïs	Avion	2	0	1	0	15
		Hélicoptère	1	0	1	0	15

\* Zones tampons pour les habitats estuariens/marins fondées sur une seule application.

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) prescrite pour les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASABE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Les zones tampons pour ce produit peuvent être modifiées en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation; pour ce faire, il suffit d'accéder au calculateur zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

#### 10.4 Restrictions relatives aux cultures subséquentes

Cultures subséquentes	Délai d'ensemencement après la dernière application
Sous-groupe des graines sèches de légumineuses (SGC 6C), à l'exception du soja Soja Céréales (blé, orge) Maïs (de grande culture, sucré, à éclater et de spécialité) Sous-groupe du colza (révisé) (SGC 20A)	0 jour
Avoine et seigle	45 jours
Sous-groupe des pommes de terre, des légumes-tubercules et légumes-cormes (SGC 1C) Groupe de cultures des légumes-fruits (GC 8-09) Groupe de cultures des cucurbitacées (GC 9) Sous-groupe des légumes-feuilles (SGC 4-13A) Sous-groupe des légumes-pétiotes (SGC 22B) Feuilles de légumes-racines et de légumes-tubercules Légumes-racines et légumes-tubercules, sauf ceux du sous-groupe 1C Toutes les autres cultures destinées à l'alimentation humaine et animale	105 jours

#### 11.0 MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE

Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court lorsque la maladie est très présente.

Les maladies sont supprimées, sauf si l'on indique qu'elles sont réprimées.

### 11.1 Mode d'emploi pour les graines sèches de légumineuses (légumineuses à grain) (sous-groupe de cultures 6C)

<b>Cultures</b>	<p><b>Graines sèches de légumineuses (sauf le soja) (sous-groupe de cultures 6C)</b>  <b>(y compris les cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures) (sauf le soja)</b></p> <p>Cultivars de lupin récolté sec (<i>Lupinus</i> spp.) (y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux)  Haricot (<i>Phaseolus</i> spp.) (y compris le haricot de grande culture, le haricot rognon, le petit haricot blanc, le haricot de Lima (sec), le haricot pinto et le haricot tépary, l'ambérique, le pois zombi, le haricot mungo)  Dolique (<i>Vigna</i> spp.) (y compris l'adzuki, le dolique asperge, le dolique à œil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le haricot mungo noir et le pois zombi)  Gourgane (fève des marais) (sèche)</p> <p><b>Pois chiches</b>  Guar  Cultivars de haricots récoltés secs (<i>Phaseolus</i> spp.) et cultivars de pois secs (<i>Pisum</i> spp.)  Dolique d'Égypte</p> <p><b>Lentilles</b>  <b>Pois</b> (<i>Pisum</i> spp.) (y compris les pois de grande culture)  Pois cajan</p>
<b>Maladie supprimée à une dose de 1 L/ha</b>	<b>Blanc</b> ( <i>Erysiphe pisi</i> )
<b>Moment du traitement/directives</b>	<p>Effectuer le premier traitement au début de la floraison ou dès l'apparition de la maladie dans le champ. Un deuxième traitement peut être effectué de 14 jours après le premier traitement lorsque la maladie est très présente ou lorsque les conditions agronomiques ou météorologiques sont favorables au développement ou à la propagation de la maladie.</p> <p>Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation d'au moins 100 et 50 L/ha est recommandé pour l'application par voie terrestre et aérienne, respectivement.</p>

<p><b>Maladies supprimées à des doses de 1 à 1,25 L/ha</b></p>	<p><b>Anthracnose (<i>Colletotrichum truncatum</i>)</b> – Dans les lentilles, la féverole, les pois de grande culture et les pois chiches seulement.</p> <p><b>Anthracnose (<i>Colletotrichum lindemuthianum</i>)</b> – Dans les haricots (<i>Phaseolus</i> spp.) et les doliques (<i>Vigna</i> spp.) seulement.</p> <p><b>Pourriture noire (<i>Mycosphaerella pinodes</i>)</b> - Dans le lupin (<i>Lupinus</i> spp.), les doliques (<i>Vigna</i> spp.), la féverole (<i>Vicia</i> spp.) et les pois (<i>Pisum</i> spp.) seulement.</p> <p><b>Rouille du soja (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)</b> - Dans le lupin (<i>Lupinus</i> spp.), les haricots (<i>Phaseolus</i> spp.), les doliques (<i>Vigna</i> spp.), la féverole (<i>Vicia</i> spp.), les pois (<i>Pisum</i> spp.), le dolique d'Égypte et le pois cajan seulement.</p>
<p><b>Moment du traitement/directives</b></p>	<p>Le premier traitement doit être effectué avant l'établissement de la maladie, au plus tard au début de la floraison. Un deuxième traitement peut être effectué de 14 jours après le premier traitement lorsque la maladie est très présente ou lorsque les conditions agronomiques ou météorologiques sont favorables au développement ou à la propagation de la maladie.</p> <p>Utiliser la dose la plus élevée lorsque les conditions sont très favorables à la maladie.</p> <p>Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation d'au moins 100 et 50 L/ha est recommandé pour l'application par voie terrestre et aérienne, respectivement.</p>

<b>Maladie supprimée à une dose de 1,25 L/ha</b>	<b>Ascochytose</b> ( <i>Ascochyta rabiei</i> ) - Dans les pois chiches seulement. <b>Ascochytose</b> ( <i>Ascochyta fabae</i> ) - Dans la féverole seulement.
<b>Maladie réprimée à une dose de 1,25 L/ha</b>	<b>Moisissure blanche</b> ( <i>Sclerotinia sclerotiorum</i> )
<b>Moment du traitement/directives</b>	<p>Pour la suppression de l'ascochytose, le premier traitement doit être effectué avant l'établissement de la maladie, au plus tard au début de la floraison. Un deuxième traitement peut être effectué de 14 jours après le premier traitement lorsque la maladie est très présente ou lorsque les conditions agronomiques ou météorologiques sont favorables au développement ou à la propagation de la maladie.</p> <p>Pour la suppression de la moisissure blanche, commencer les traitements lorsque la culture est entre le début de la floraison et 10 % de floraison, c.-à-d. lorsque 10 % de la culture a au moins une fleur ouverte. Un deuxième traitement peut être effectué 14 jours plus tard, mais au plus tard lorsque 50 % de la culture est en fleurs.</p> <p>Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation d'au moins 100 et 50 L/ha est recommandé pour l'application par voie terrestre et aérienne, respectivement.</p>
<b>Nombre maximal de traitements consécutifs</b>	Deux traitements, puis passer à un fongicide d'un groupe autre que les groupes 7, 11 et 3. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance.
<b>Quantité maximale de produit par saison</b>	2,5 L/ha/saison
<b>Délai d'attente avant la récolte (DAAR)</b>	<p>Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte.</p> <p>Les fanes et le foin de pois secs peuvent servir à alimenter les animaux ou être récoltés 14 jours après le dernier traitement.</p> <p>Ne pas effectuer plus d'une application sur les pois secs récoltés pour le foin.</p> <p>Ne pas nourrir le bétail avec les fanes des pois secs.</p>
<b>Restrictions particulières :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Certaines espèces des groupes de cultures n'ont pas fait l'objet d'essais pour ce qui est de la phytotoxicité; l'emploi du fongicide foliaire MIRAVIS Neo est donc laissé à la discrétion de l'utilisateur. Il est recommandé de procéder à l'essai du fongicide foliaire MIRAVIS Neo sur une petite partie de la culture pour s'assurer qu'une réaction phytotoxique n'aura lieu. Cette mise en garde s'applique particulièrement dans le cas des haricots secs.</li> <li>2. Le fongicide foliaire MIRAVIS Neo peut être appliqué par voie aérienne ou terrestre. Le fongicide foliaire MIRAVIS Neo est plus efficace lorsqu'il a eu le temps de sécher avant la pluie.</li> </ol>	

## 11.2 Mode d'emploi pour le soja

<b>Culture</b>	<b>Soja</b>
<b>Maladie supprimée à des doses de 0,75 à 1 L/ha</b>	<b>Blanc</b> ( <i>Microsphaeria diffusa</i> )
<b>Moment du traitement/directives</b>	<p>Effectuer un premier traitement dès le premier signe de maladie. Un deuxième traitement peut être effectué de 14 jours après le premier traitement lorsque la maladie est très présente ou lorsque les conditions agronomiques ou météorologiques sont favorables au développement ou à la propagation de la maladie.</p> <p>Utiliser la dose la plus élevée lorsque les conditions sont très favorables à la maladie.</p> <p>Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation d'au moins 100 et 50 L/ha est recommandé pour l'application par voie terrestre et aérienne, respectivement.</p>
<b>Maladies supprimées à des doses de 1 à 1,25 L/ha</b>	<b>Cercosporose</b> ( <i>Cercospora sojina</i> ) <b>Anthraxnose</b> ( <i>Colletotrichum truncatum</i> ) <b>Rouille du soja</b> ( <i>Phakopsora pachyrhizi</i> )
<b>Moment du traitement/directives</b>	<p>Le premier traitement doit être effectué avant l'établissement de la maladie, au plus tard au début de la floraison. Un deuxième traitement peut être effectué de 14 jours après le premier traitement lorsque la maladie est très présente ou lorsque les conditions agronomiques ou météorologiques sont favorables au développement ou à la propagation de la maladie.</p> <p>Utiliser la dose la plus élevée lorsque les conditions sont très favorables à la maladie.</p> <p>Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation d'au moins 100 et 50 L/ha est recommandé pour l'application par voie terrestre et aérienne, respectivement.</p>

<b>Maladie réprimée à une dose de 1,25 L/ha</b>	<b>Moisissure blanche (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)</b>
<b>Moment du traitement/directives</b>	<p>Effectuer un premier traitement entre les stades de développement R1 à R2 de la culture. Un deuxième traitement peut être effectué de 14 jours après le premier traitement lorsque la maladie est très présente ou lorsque les conditions agronomiques ou météorologiques sont favorables au développement ou à la propagation de la maladie.</p> <p>Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation d'au moins 100 et 50 L/ha est recommandé pour l'application par voie terrestre et aérienne, respectivement.</p>
<b>Nombre maximal de traitements consécutifs</b>	Deux traitements, puis passer à un fongicide d'un groupe autre que les groupes 7, 11 et 3. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance.
<b>Quantité maximale de produit par saison</b>	2,5 L/ha/saison
<b>Délai d'attente avant la récolte (DAAR)</b>	<p>Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte.</p> <p>Ne pas utiliser de fourrage, de foin et d'ensilage de soja pour alimenter les animaux.</p>

### 11.3 Mode d'emploi pour certaines céréales

<b>Cultures</b>	<b>Orge</b> Seigle Triticale <b>Blé (d'hiver, de printemps et dur)</b>
<b>Maladies supprimées à une dose de 0,75 L/ha</b>	<b>Tache pâle</b> ( <i>Rynchosporium secalis</i> ) - Dans l'orge et le seigle seulement.  <b>Septoriose</b> ( <i>Septoria tritici</i> ) - Dans l'orge, le seigle, le triticale et le blé.  <b>Pourridié commun</b> ( <i>Cochliobolus sativus</i> ) - Dans l'orge et le blé seulement.  <b>Tache auréolée</b> ( <i>Pyrenophora tritici-repentis</i> ) - Dans l'orge, le seigle et le blé seulement.  <b>Rayure réticulée</b> ( <i>Drechslera teres</i> ) - Dans l'orge seulement.  <b>Rouille des feuilles</b> ( <i>Puccinia triticina</i> ) - Dans le blé seulement.  <b>Rouille jaune</b> ( <i>Puccinia striiformis</i> ) - Dans l'orge, le seigle et le blé seulement.
<b>Moment du traitement/directives</b>	Effectuer un traitement entre la fin du tallage et le stade 50 % d'épis sur la tige principale (BBCH 29-55), le stade d'application optimal étant la feuille étendard pour maximiser le potentiel de rendement. Traiter avant le développement de la maladie ou à l'apparition de la maladie. Un deuxième traitement peut être effectué 14 jours plus tard.  Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation d'au moins 100 et 50 L/ha est recommandé pour l'application par voie terrestre et aérienne, respectivement.
<b>Nombre maximal de traitements consécutifs</b>	Deux traitements jusqu'au stade BBCH 55 au plus tard, puis utiliser un fongicide d'un groupe autre que les groupes 7, 11 et 3. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance.
<b>Délais d'attente avant la récolte (DAAR)</b>	Ne pas appliquer pas dans les 45 jours précédant la récolte sous forme de paille et de grain.  Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte sous forme de fourrage et de foin.  Ne pas effectuer plus d'une application dans les cultures qui seront récoltées comme fourrage et comme foin.

## 11.4 Mode d'emploi pour le maïs

<b>Cultures</b>	<b>Maïs (de grande culture, sucré, à éclater, de spécialité et de semence)</b>
<b>Maladies supprimées à une dose de 0,75 L/ha</b>	<b>Kabatiellose (<i>Aureobasidium zeae</i>)</b> <b>Tache grise des feuilles (<i>Cercosporazeae-maydis</i>)</b> <b>Helminthosporiose du Nord (<i>Setophaeria turcica</i>)</b> <b>Helminthosporiose du Sud (<i>Cochliobolus heterostrophus</i>)</b>
<b>Moment du traitement/directives</b>	Effectuer un premier traitement dès le premier signe de maladie. Un deuxième traitement peut être effectué de 14 jours après le premier traitement lorsque la maladie est très présente ou lorsque les conditions agronomiques ou météorologiques sont favorables au développement ou à la propagation de la maladie.  Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation d'au moins 200 et 50 L/ha est recommandé pour l'application par voie terrestre et aérienne, respectivement.
<b>Maladie supprimée à des doses de 0,75 à 1 L/ha</b>	<b>Rouille commune (<i>Puccinia sorghi</i>)</b>
<b>Moment du traitement/directives</b>	Effectuer un premier traitement dès le premier signe de maladie. Un deuxième traitement peut être effectué de 14 jours après le premier traitement lorsque la maladie est très présente ou lorsque les conditions agronomiques ou météorologiques sont favorables au développement ou à la propagation de la maladie.  Utiliser la dose de 1 L/ha lorsque l'incidence de la maladie est élevée ou si des hybrides vulnérables sont utilisés.  Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation d'au moins 200 et 50 L/ha est recommandé pour l'application par voie terrestre et aérienne, respectivement.

<b>Maladie réprimée à une dose de 1,0 à 1,25 L/ha</b>	<b>Fusariose de l'épi et Pourriture de l'épi</b> ( <i>Fusarium</i> spp. et <i>Gibberella zeae</i> )
<b>Moment du traitement/directives</b>	<p>Pour une répression optimale, appliquer le fongicide foliaire MIRAVIS Neo une fois entre le stade de la pointe des stigmates visibles (apparition des soies, BBCH 63) et le stade du séchage des stigmates (brunissement des soies, BBCH 67). Le fongicide foliaire MIRAVIS Neo permettra de réduire les symptômes de la maladie et les concentrations de mycotoxines dans le grain.</p> <p>Utiliser la dose de 1,25 L/ha lorsque l'incidence de la maladie est élevée ou si des hybrides vulnérables sont utilisés.</p> <p>Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation d'au moins 200 et 50 L/ha est recommandé pour l'application par voie terrestre et aérienne, respectivement.</p>
<b>Nombre maximal de traitements consécutifs</b>	Deux traitements pour le maïs-grain et le maïs-épi. Ne pas effectuer plus d'une application sur le maïs-fourrage. Utiliser ensuite un fongicide d'un groupe autre que les groupes 7, 11 et 3. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance.
<b>Quantité maximale de produit par saison</b>	2 L/ha/saison pour toutes les applications de maïs. Par exemple, deux applications à 1 l/ha ou une application à 0,75 l/ha, suivie d'une application à 1,25 l/ha. Appliquer une seule application pour la répression de la brûlure de l'épi et la pourriture de l'épi.
<b>Délai d'attente avant la récolte (DAAR)</b>	<p>Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte sous forme de maïs-grain.</p> <p>Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte sous forme de maïs sucré.</p> <p>Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte sous forme de maïs-fourrage.</p> <p>Le maïs-grain et le maïs-épi peuvent être récoltés ou utilisés pour alimenter les animaux 30 jours après le dernier traitement.</p>

## 12.0 RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, fongicide foliaire MIRAVIS Neo, contient des fongicides des groupes 7, 11 et 3, de la catégorie des inhibiteurs de la succinate déshydrogénase [SDHI], agissant comme inhibiteurs du site Qo (Quinone outside) au sein du système de transport des électrons (Qol), comme perturbateurs de la synthèse des membranes en bloquant la déméthylation et comme inhibiteurs de la déméthylation de la biosynthèse des stérols (DMI). Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide foliaire MIRAVIS Neo et aux autres fongicides des groupes 7, 11 et 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé d'appliquer des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

**Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :**

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide foliaire MIRAVIS Neo ou d'autres fongicides des groupes 7, 11 et 3 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes pathogènes.

Ne pas effectuer plus de 2 traitements consécutifs, sauf indication contraire dans la section portant sur la culture.

**NE PAS appliquer à des doses plus faibles que celles qui sont recommandées sur l'étiquette.**

Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides d'un groupe différent et qui sont efficaces contre le pathogène cible si cet emploi est permis.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, tenant compte de la résistance des végétaux hôtes, de l'impact des conditions environnementales sur le développement des maladies, des seuils économiques de traitement et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Aviser Syngenta Canada inc. en cas de doute sur la sensibilité de l'agent pathogène au fongicide foliaire MIRAVIS Neo.

Lorsque l'infestation continue de progresser après le traitement avec ce produit, NE PAS augmenter la dose d'application. Cesser d'employer ce produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent et pour lequel le pathogène n'a pas développé de résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse [www.syngenta.ca](http://www.syngenta.ca).

**Tableau 3 - Limites relatives à l'application et délais d'attente avant la récolte**

<b>Cultures*</b>	<b>Dose maximale de produit/ha/traitement (mL/ha)</b>	<b>Dose totale maximale (L/ha/saison)</b>	<b>Délai d'attente avant la récolte (DAAR) (jours)</b>	<b>Intervalle minimal entre les traitements (jours)</b>
Légumineuses (GC 6C)	1,25	2,5	30	14
Soja	1,25	2,5	30	14
Céréales (grain/paille)	0,750	1,5	45	14
Céréales (fourrage/foin)	0,750	0,750	30	S.O.
Maïs	1,25	2	30	14
Maïs-fourrage	1,25	1,25	30	S.O.
Maïs sucré	1,25	2	14	14

\*Pour des cultures particulières d'un groupe et les modes d'emploi, consulter le mode d'emploi particulier.

ADEPYDYN® et MIRAVIS® sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.